

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 27 juin 2023**

Sur convocation en date du 21 juin 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 juin 2023 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
MAZUÉ Joséphine	BELQAID Zahira	

Était excusé :

Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Était absent :

Clément CEREIZE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
 PUBLIQUES (FRANCE DOMAINE) : TENEMENT UPS –TENEMENT SUBTIL**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010,

La Direction Départementale des Finances Publiques (France Domaine pourrait être saisi pour estimer la valeur vénale de deux biens :

- d'une part, pour l'acquisition dans le cadre de la restructuration de l'hyper-centre de Viriat du tènement Subtil situé 14 Route de Crangeat.(parcelle cadastrée 96 section AE d'une contenance de 754 m2)
- d'autre part pour céder le bâtiment industriel actuellement occupé par UPS situé 100 Rue de la Charolaise en Zone de la Chambière

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître la valeur vénale de la parcelle cadastrée 96 section AE située 14 Route de Crangeat d'une contenance de 754 m2 et de la parcelle cadastrée BM118 située 100 Rue de la Charolaise d'une contenance de 2 446 m2
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
 Bernard PERRET

